



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JUIN 2020**

SCB

GREFFIER

P. Dutil  
MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **HUITIÈME** jour du mois de **JUIN** de l'an **DEUX MILLE VINGT**, à l'heure habituelle. Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et de l'arrêté 2020-029 adopté par le gouvernement provincial le 29 avril 2020, cette séance a lieu via vidéoconférence. Il n'y a donc personne dans l'assistance. Un enregistrement audiovisuel de la séance est fait.

**SONT TOUS PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Frances Bonenfant, Guy Ouellet, Deborah Bishop, Joshua Richer et Hélène Hamel.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare est également présent conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

1.0

**OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)**

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19h00. Il souhaite la bienvenue à aux membres du conseil et les informe que la présente séance est enregistrée.

2.0  
2020-06-9220

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

Le maire dépose le projet d'ordre du jour.

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout proposé.

**ADOPTÉE**

3.0

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)**

3.01  
2020-06-9221

**Adoption des procès-verbaux des séances du 11 mai et du 4 juin 2020 (3.1)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2020 soient acceptés tels que déposés.

**ADOPTÉE**

4.0

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Comme la présente séance se tient de façon virtuelle via une plateforme électronique, le directeur général a publié le projet d'ordre du jour sur le site web de la Ville de Stanstead et a sollicité les citoyens afin de leur demander de nous fournir des questions à poser aux membres du conseil.

Le tableau qui suit dresse la liste des citoyens ayant acheminé une question aux élus, la teneur des questions et les éléments de réponses des élus.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JUIN 2020**

SCB  
GREFFIER

PLO  
MAIRE

Noms des citoyens(ne)s	Questions	Réponses
Cécile Larocque Roy	Réfection de la rue Maple	Le conseil a ajouté un point au varia (4.2) sur ce sujet
Sylvie Boudreau	Horaire d'été et autres questions	Le maire contactera Mme Boudreau pour répondre à ses questions puisqu'elles sont trop nombreuses (13) pour être toutes répondues en séance régulière.

**5.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (5.0)**

**5.01 Rapport des délégations de pouvoir (5.01)**

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de mai 2020 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	21 241,09 \$
Jean-Charles Bellemare :	2 572,57 \$

**5.02 Rapport des revenus et des dépenses (5.02)**

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020, lequel est joint à la présente.

**5.03 Rapport d'activités – suivi des mesures mises en place durant la pandémie de COVID-19 (5.03)**

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de mai 2020 et fait un résumé des différentes mesures mises en place en cette période de pandémie.

**5.04 FAITS SAILLANTS 2019 - RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait la lecture du rapport notant les faits saillants des états financiers de l'année 2019 :

Chers concitoyens et concitoyennes,

Suivant l'entrée en vigueur du projet de loi 122 et plus précisément de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, par souci de transparence et de saine gestion municipale, je vous fais rapport, suite au passage de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur externe mandaté par la Ville, des faits saillants de leur rapport financier déposé au conseil municipal le 11 mai dernier, quant à l'année fiscale ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et s'étant terminée le 31 décembre 2019.

Ainsi, pour l'année 2019, le conseil a adopté un budget de l'ordre de 4 391 246 \$. Il a fixé le taux de taxe général de base à 0,7373 \$ du 100 \$ d'évaluation, la taxe pour les commerces à 1,06 \$ du 100 \$ d'évaluation, la taxe pour les industries à 1,2207 \$ du 100 \$ d'évaluation, la taxe pour le développement économique à 0,0153 \$ du 100 \$ d'évaluation ainsi que la taxe pour les frais de la Sûreté du Québec à 0,0963 \$ du 100 \$ d'évaluation.

La firme d'évaluateurs agréés, JP Cadrin et Associés, a déposé un rôle d'évaluation triennal pour les années 2016-2017-2018. Comme celui-ci varie, le budget 2019 a été établi selon la mise à jour déposée le 11 octobre 2018, qui était de 188 285 600 \$ (valeur imposable).



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JUIN 2020**

SCB  
GREFFIER

P. H.  
MAIRE

Le budget de l'année 2019 prévoyait des dépenses de l'ordre de 4 718 694 \$, soit 327 448 \$ de plus que les dépenses prévues. Les deux plus grandes dépenses ont été la vidange des bassins d'eaux usées des stations d'épuration de Beebe et de Stanstead Plain.

Cependant, à l'inverse, les revenus ont été de 5 390 819 \$ soit 999 573 \$ de plus que les 4 391 246 \$ budgétés. Cette différence s'explique en grande partie par des revenus de transferts d'actifs qui étaient attendus, mais non budgétés lors de la rédaction du budget, à l'automne 2018.

Somme toute, l'année 2019 s'est soldée, en date du 31 décembre 2019, par un surplus libre non affecté de l'ordre de 1 044 872 \$. Ce surplus permettra à la municipalité de faire face aux importants défis auxquels elle fera face au cours des prochaines années.

L'année 2020 s'annonce également tout aussi profitable et tous les efforts nécessaires seront déployés pour mener à terme ces projets et offrir les meilleurs services qui soient à ses citoyens.

**6.0**

**GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**

**6.01**  
**2020-06-9222**

**Comptes payés et à payer (6.01)**

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en mai 2020 :	118 626,49 \$
Comptes à payer en juin 2020 :	185 242,41 \$

***ADOPTÉE***

**6.02**

**Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)**

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs à jour et informe les membres du conseil qu'il est toujours en attente des directives du MAMH au sujet de la vente des propriétés pour le non-paiement des taxes.

**6.03**  
**2020-06-9223**

**Remboursement au fonds de roulement (6.03)**

**CONSIDÉRANT QU'**un remboursement est à faire au fonds de roulement pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le remboursement se chiffre à 75 501 \$;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Hélène Hamel  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la trésorière à faire un remboursement au fonds de roulement pour un montant total de 75 501 \$ pour l'année 2020.

***ADOPTÉE***



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JUIN 2020

JCB  
GREFFIER

PW  
MAIRE

6.04  
2020-06-9224

**Résolution 2020-04-8183 : modification du montant de l'emprunt (6.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Stanstead a adopté la résolution 2020-04-8183 autorisant un emprunt temporaire de 6 266 136 \$ auprès de la Caisse Desjardins Memphrémagog pour le projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées de Rock-Island;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins Memphrémagog a informé la permanence qu'elle financera le montant de l'emprunt après la contribution de la Ville au montant de 250 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu de modifier le montant de l'emprunt temporaire pour refléter le montant réel, soit de 6 016 136 \$;

***Il est proposé par Joshua Richer***

***Appuyé par Hélène Hamel***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent la modification du montant de l'emprunt temporaire tel que stipulé dans la résolution 2020-04-8183 de 6 266 136 \$ originalement à 6 016 136 \$, afin qu'il reflète la contribution de 250 000 \$ de la Ville de Stanstead au projet ;

**QUE** copie de la présente résolution soit acheminée aux représentants de la Caisse Desjardins Memphrémagog.

***ADOPTÉE***

6.05  
2020-06-9225

**Appropriation du surplus général : dossier des bâtiments abandonnés (6.05)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'on retrouve plusieurs bâtiments abandonnés et vétustes sur le territoire de la Ville de Stanstead ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces bâtiments représentent un danger pour la sécurité des citoyens et de nuire à l'apparence architecturale générale de la Ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead souhaitent aller de l'avant avec un plan d'action face à ce problème ;

***Il est proposé par Hélène Hamel***

***Appuyé par Guy Ouellet***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ au surplus général pour la réalisation un plan d'action visant à remédier au problème des bâtiments abandonnés et vétustes.

***ADOPTÉE***

7.0

**LÉGISLATION (7.0)**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

8.0

**SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JUIN 2020**

SCB  
GREFFIER

PLO  
MAIRE

Noms des citoyens(ne)s	Questions	Réponses
Cécile Larocque Roy	Réfection de la rue Maple	Le conseil a ajouté un point au varia (4.2) sur ce sujet
Sylvie Boudreau	Horaire d'été et autres questions	Le maire contactera Mme Boudreau pour répondre à ses questions puisqu'elles sont trop nombreuses (13) pour être toutes répondues en séance régulière.

**5.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (5.0)**

**5.01 Rapport des délégations de pouvoir (5.01)**

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de mai 2020 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	21 241,09 \$
Jean-Charles Bellemare :	2 572,57 \$

**5.02 Rapport des revenus et des dépenses (5.02)**

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020, lequel est joint à la présente.

**5.03 Rapport d'activités – suivi des mesures mises en place durant la pandémie de COVID-19 (5.03)**

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de mai 2020 et fait un résumé des différentes mesures mises en place en cette période de pandémie.

**5.04 FAITS SAILLANTS 2019 - RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait la lecture du rapport notant les faits saillants des états financiers de l'année 2019 :

Chers concitoyens et concitoyennes,

Suivant l'entrée en vigueur du projet de loi 122 et plus précisément de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, par souci de transparence et de saine gestion municipale, je vous fais rapport, suite au passage de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur externe mandaté par la Ville, des faits saillants de leur rapport financier déposé au conseil municipal le 11 mai dernier, quant à l'année fiscale ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et s'étant terminée le 31 décembre 2019.

Ainsi, pour l'année 2019, le conseil a adopté un budget de l'ordre de 4 391 246 \$. Il a fixé le taux de taxe général de base à 0,7373 \$ du 100 \$ d'évaluation, la taxe pour les commerces à 1,06 \$ du 100 \$ d'évaluation, la taxe pour les industries à 1,2207 \$ du 100 \$ d'évaluation, la taxe pour le développement économique à 0,0153 \$ du 100 \$ d'évaluation ainsi que la taxe pour les frais de la Sûreté du Québec à 0,0963 \$ du 100 \$ d'évaluation.

La firme d'évaluateurs agréés, JP Cadrin et Associés, a déposé un rôle d'évaluation triennal pour les années 2016-2017-2018. Comme celui-ci varie, le budget 2019 a été établi selon la mise à jour déposée le 11 octobre 2018, qui était de 188 285 600 \$ (valeur imposable).



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JUIN 2020

JCB  
GREFFIER

PW  
MAIRE

6.04  
2020-06-9224

**Résolution 2020-04-8183 : modification du montant de l'emprunt (6.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Stanstead a adopté la résolution 2020-04-8183 autorisant un emprunt temporaire de 6 266 136 \$ auprès de la Caisse Desjardins Memphrémagog pour le projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées de Rock-Island;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins Memphrémagog a informé la permanence qu'elle financera le montant de l'emprunt après la contribution de la Ville au montant de 250 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu de modifier le montant de l'emprunt temporaire pour refléter le montant réel, soit de 6 016 136 \$;

***Il est proposé par Joshua Richer***

***Appuyé par Hélène Hamel***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent la modification du montant de l'emprunt temporaire tel que stipulé dans la résolution 2020-04-8183 de 6 266 136 \$ originalement à 6 016 136 \$, afin qu'il reflète la contribution de 250 000 \$ de la Ville de Stanstead au projet ;

**QUE** copie de la présente résolution soit acheminée aux représentants de la Caisse Desjardins Memphrémagog.

***ADOPTÉE***

6.05  
2020-06-9225

**Appropriation du surplus général : dossier des bâtiments abandonnés (6.05)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'on retrouve plusieurs bâtiments abandonnés et vétustes sur le territoire de la Ville de Stanstead ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces bâtiments représentent un danger pour la sécurité des citoyens et de nuire à l'apparence architecturale générale de la Ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead souhaitent aller de l'avant avec un plan d'action face à ce problème ;

***Il est proposé par Hélène Hamel***

***Appuyé par Guy Ouellet***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ au surplus général pour la réalisation un plan d'action visant à remédier au problème des bâtiments abandonnés et vétustes.

***ADOPTÉE***

7.0

**LÉGISLATION (7.0)**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

8.0

**SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JUIN 2020

*SCB*  
GREFFIER  
*P.D.*  
MAIRE

9.0

**TRAVAUX PUBLICS (9.0)**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

10.0

**HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)**

10.01

2020-06-9226

**Quote-part Derby-Line : 2020 (10.01)**

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil décrète que suite à l'adoption du budget 2020 de la Ville de Stanstead, la quote-part du Village de Derby Line pour l'utilisation du service d'égout de la Ville se chiffre à 58 147,00 \$ ;

**QUE** cette somme soit payable en trois (3) versements égaux de 19 382,50 \$ chacun ;

**QUE** les dates d'échéance sont le 1er juillet, le 1er octobre et le 1 décembre 2020 ;

**QUE** toute somme impayée à son échéance portera intérêt au taux annuel de 15 %.

***ADOPTÉE***

10.02

2020-06-9227

**Entente d'utilisation de l'usine d'épuration des eaux de Rock-Island (10.02)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead et le village de Derby-Line (VT) utilisent conjointement la station d'épuration des eaux usées de Rock-Island;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière arrive à la fin de sa vie utile;

**CONSIDÉRANT** le projet de reconstruction de cette usine d'épuration qui est en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** le village de Derby-Line (VT) contribue à parts égales aux coûts de la reconstruction de l'usine;

**CONSIDÉRANT QUE** le village de Derby-Line (VT) avait contribué au financement de son agrandissement et qu'une entente avait été signée avec la ville de Rock-Island;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux entités ont démontré leur intérêt à convenir d'une nouvelle entente qui tient compte des nouvelles réalités sur l'utilisation et l'administration de la nouvelle usine d'épuration des eaux usées de Rock-Island;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance de l'entente négociée par le directeur général pour et au nom de la Ville de Stanstead et qu'ils s'en montrent satisfaits;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du service juridique de la Ville de Stanstead;

**CONSIDÉRANT QUE** copie de l'entente est jointe à la présente en annexe A;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JUIN 2020**

*SCB*  
GREFFIER

*PLO*  
MAIRE

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le directeur général et le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Stanstead, l'entente d'utilisation de l'usine d'épuration des eaux usées de Rock-Island avec le village de Derby-Line, selon les paramètres et les conditions présentées en Annexe B à cette résolution.

**ADOPTÉE**

11.0

**LOISIRS ET CULTURE (11.0)**

11.01

**Rapport d'activités (11.01)**

Le directeur général fait le résumé du rapport d'activités en loisirs pour le mois de mai 2020.

11.02

**Concours de maisons fleuries – édition 2020 (11.02)**

2020-06-9228

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal nomme Mmes Hélène Hamel et Deborah Bishop comme jurées au concours des maisons fleuries de Stanstead pour l'édition 2020;

QUE l'évaluation des maisons se fasse au cours de la première semaine du mois de juillet 2020.

**ADOPTÉE**

11.03

**25<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Stanstead : projet de halte cycliste (11.03)**

2020-06-9229

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead célèbre le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa création, suite à la fusion des villages de Stanstead Plain, Rock-Island et de Beebe ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de célébrer cet anniversaire, la Ville de Stanstead souhaite renommer des lieux à la mémoire des premiers magistrats des trois villages ainsi que le premier maire de la ville fusionnée ;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier projet de planification des célébrations a été déposé au conseil municipal en février 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de planification révisée a été déposé au conseil en juin 2020, reflétant la nouvelle réalité suite à la pandémie de COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les projets déposés, il y a la création d'une halte cycliste à Rock-Island devant porter le nom du premier maire de Rock-Island, M C.H. Kathan ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette halte se composera notamment d'une surface de bois et d'un toit de tôle ;

**CONSIDÉRANT QU'**une estimation de coûts de construction a été demandée à l'entreprise Rénovations Dany Desharnais ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation est évaluée à 4 600 \$ pour les matériaux et un maximum de 4 600 \$ en main d'oeuvre ;





VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JUIN 2020

SCD

GREFFIER

PW

MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead dispose d'un montant de 50 000 \$ déjà approprié au surplus général pour des travaux de rénovation à l'hôtel de ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant n'a toujours pas été utilisé ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à octroyer le contrat de construction de l'infrastructure de la halte C.H. Kathan à l'entreprise Rénovations Dany Desharnais au coût de 4 600 \$ pour les matériaux et de 4 600 \$ maximum pour la main d'œuvre ;

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent l'utilisation du surplus déjà approprié pour les rénovations à l'hôtel de ville afin de pourvoir à la dépense.

**ADOPTÉE**

12.0

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)**

12.01

**Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – avril 2020 (12.01)**

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de mai 2020 et fait un résumé du rapport d'activités de la permanence.

12.02

**Règlement no 2012-URB-02-08 amendant le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead – Dépôt du 2<sup>e</sup> projet de règlement (12.02)**

2020-06-9230

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a adopté le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son *Règlement de zonage* ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser l'ajout de l'usage « service de montage de lignes électriques » dans la zone C3 ; l'usage « transport, vente et location de remorque » dans la zone C7 ; l'usage « marché local » dans la zone C9 et l'usage « résidence de tourisme » dans la zone R2 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier projet du Règlement no.2012-URB-02-08 a été déposé et adopté à la séance régulière du 9 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public a été donné le 11 mai 2020, selon les formalités prévues à la LAU et selon le décret ministériel 2020-008 en cours durant la pandémie du COVID-19, invitant les citoyens à participer à une consultation publique par écrit du 11 mai au 2 juin 2020 ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Deborah Bishop*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Stanstead adopte le second projet du Règlement no.2012-URB-02-08 tel que déposé en annexe à la présente résolution ;

**QUE** copie dudit règlement soit acheminé aux autorités compétentes.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JUIN 2020

*Sub*  
GREFFIER  
*P. O.*  
MAIRE

12.03  
2020-06-9231

**ADOPTÉE**

**PIIA 246, rue Dufferin – installation d’une enseigne (12.03)**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée afin d'ajouter une enseigne sur le bâtiment pour un nouveau centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne sera située au-dessus de la porte d'entrée et qu'il y a déjà eu une enseigne à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée s'intègre bien au bâtiment et au milieu environnant ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

*Ayant déclaré un conflit d'intérêts, la conseillère Hélène Hamel se retire des délibérations. Il est 19h27.*

***Il est proposé par Deborah Bishop***

***Appuyé par Paul Stuart***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)***

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne au 246, rue Dufferin.

**ADOPTÉE**

*La conseillère Hélène Hamel reprend les délibérations. Il est 19h28.*

12.04  
2020-06-9232

**PIIA 681, rue Dufferin – rénovations (12.04)**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour reconstruire la galerie avant du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le projet va améliorer la façade du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

***Il est proposé par Paul Stuart***

***Appuyé par Guy Ouellet***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour les rénovations au 681, rue Dufferin.

**ADOPTÉE**

13.0

**CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance reçue au mois de mai 2020.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JUIN 2020

*SCB*  
GREFFIER

*P. D.*  
MAIRE

14.0

VARIA (14.0)

*Ayant déclaré un conflit d'intérêts, le maire Philippe Dutil et le conseiller Paul Stuart se retirent des délibérations pour le prochain point. Il est 19h31.*

*Comme le maire se retire des délibérations, la conseillère Frances Bonenfant, par sa qualité de mairesse suppléante, agit comme présidente de l'assemblée.*

14.01  
2020-06-9233

Résolution d'appui : Ambulances Stanstead (14.01)

**CONSIDÉRANT QU'**Ambulances Stanstead est un organisme à but non lucratif qui offre un service essentiel de première ligne à la population de la Ville de Stanstead et des environs;

**CONSIDÉRANT QU'**Ambulances Stanstead est un très important partenaire de la Ville de Stanstead dans le soutien aux nombreuses causes et activités communautaires sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT** le conflit qui oppose les employés d'Ambulances Stanstead aux autorités gouvernementales de santé publique;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead jugent injuste le traitement que réserve ces autorités aux employés d'Ambulances Stanstead en ce qui concerne la modification des horaires de garde des ambulanciers;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Joshua Richer*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead apportent leur appui aux employés d'Ambulances Stanstead dans leur conflit les opposant aux autorités gouvernementales en santé publique;

**QUE** copie de la présente résolution soit acheminer au député provincial de de circonscription d'Orford, M Gilles Bélanger, au ministre responsable de l'Estrie, M François Bonnardel, à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann ainsi qu'aux municipalités avoisinantes.

**ADOPTÉE**

14.02  
2020-06-9234

Réfection de la rue Maple (14.02)

**CONSIDÉRANT QUE** la qualité du revêtement de la rue Maple rend le chemin peu carrossable, particulièrement à partir du 60, rue Maple et vers l'ouest, jusqu'à la fin de la portion asphaltée;

**CONSIDÉRANT** les plaintes des citoyens à cet égard;

**CONSIDÉRANT QUE** des rapports d'ingénierie ont été produits démontrant que le chemin aurait besoin d'une reconstruction complète afin de pouvoir maintenir une qualité de roulement sur une surface asphaltée;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des coûts des travaux que représenterait la reconstruction complète du chemin;

**CONSIDÉRANT** la volonté des membres du conseil municipal de remédier au problème le plus rapidement possible;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JUIN 2020

*SCB*  
GREFFIER

*P. Dutil*  
MAIRE

*Il est proposé par Hélène Hamel  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent les travaux publics à planifier la pulvérisation de l'asphalte et le chargement de gravier sur la rue Maple, à partir du 60, rue Maple jusqu'à la fin du chemin plus à l'ouest;

QUE les dépenses encourues soient payées par appropriation au surplus général de la Ville.

**ADOPTÉE**

Le maire fait un tour de table et demande aux élus s'ils ont des sujets pour le point varia.

Nom	Sujets
Deborah Bishop	Baseball et softball
Hélène Hamel	Vitesse sur la rue Maple
Philippe Dutil	Remerciement au Manoir Stanstead dans la prochaine Diligence et suggestion de planter un arbre qui fleurit au printemps.

15.0  
2020-06-9235

**LEVÉE DE LA SÉANCE (15.0)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.

**ADOPTÉE**

Il est 19h45.

*Respectueusement soumis,*

  
Philippe Dutil,  
Maire

  
Jean-Charles Bellemare,  
Directeur général et greffier